



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Paris le, 7 juin 2019

Information concernant la publication des résultats de la CAP de mobilité des éducateur.trice.s et CSE de la PJJ

Les résultats provisoires, dans l'attente de la confirmation de l'Administration Centrale, seront envoyés sur les messageries électroniques justice des agents à partir de vendredi. Pour ceux et celles qui ne seraient pas sur leur service ce jour, vous pouvez nous envoyer votre adresse mail sur la messagerie de notre page Facebook (<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/>).

Nous ne publions pas les résultats nominatifs sur notre site internet en raison de la législation en vigueur concernant la publicité d'informations individuelles et le respect de la vie privée des personnes.

Par ailleurs, les délégué.e.s CAP du SNPES-PJJ/FSU ont à cœur de délivrer des informations claires et vérifiées. La course de vitesse n'est pas leur credo et cela évite de publier des erreurs préjudiciables aux collègues !

Vous pouvez aussi prendre attache avec les responsables locaux du SNPES-PJJ/FSU si vous n'avez pas accès à l'information ou qui souhaitent se mettre en lien avec les délégué.e.s CAP.

Nous vous rappelons aussi, à toutes fins utiles, que le gouvernement veut mettre un terme au fonctionnement démocratique des CAP en les supprimant purement et simplement. S'il passe en force, la possibilité d'intervenir par le biais des représentant.e.s des personnels qui siégeront lors de ces instances de consultation sera considérablement amoindrie !

Le secrétariat national du SNPES-PJJ/FSU